



FICHE DE RENSEIGNEMENTS TRANSPORT 2020-2021

Les enfants de - de 3 ans révolus ne sont pas autorisés à prendre le transport scolaire

Rappel : Le bus du matin et du soir est géré par le Conseil Général.

Les inscriptions se font sur le site : <https://www.isere.fr/education/pack-rentree/le-transport-scolaire/>

Horaires des arrêts de bus à la rentrée 2020 :

Arrêt	Matin	Arrêt	Après Midi	Arrêt	Soir
CHARROUD ABRIBUS	08:00	ECOLES	13:20	LE FAYET ECOLES	16:40
TRAMOLAY	08:02	STADE	13:22	STADE	16:42
LA COMBE DEVAUD	08:05	MAIRIE	13:25	MAIRIE	16:45
MAIRIE	08:07	CHARROUD	13:27	CHARROUD ABRIBUS	16:47
STADE	08:09	TRAMOLAY	13:29	TRAMOLAY	16:49
CARNEVAL	08:11	LA COMBE DEVAUD	13:31	LA COMBE DEVAUD	16:52
LE FAYET COMTE	08:14	CARNEVAL	13:34	CARNEVAL	16:57
VILLENEUVE	08:15	LE FAYET	13:35	LE FAYET COMTE	16:59
LE FAYET ECOLE	08:20	VILLENEUVE	13:40	VILLENEUVE	17:00

Renseignements sur le ou les enfant(s):

NOM Prénom	CLASSE	JOURS CONCERNÉS				
		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	
		<i>Matin</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Soir</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Matin</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Soir</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Matin</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<i>Soir</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Tout changement de fréquentation du transport scolaire devra être signalé à la mairie.

Tous les enfants de l'école maternelle inscrits au service de bus seront conduits dans le bus, sauf présence d'un des responsables légaux ou d'un adulte responsable désigné à l'heure de sortie de classe. Ils doivent impérativement être accompagnés à l'arrêt du car et être réceptionnés par les parents ou une personne mandatée par ceux-ci.

Si l'enfant n'a pas de carte en cours de validité, il sera immédiatement conduit en garderie et ne pourra plus bénéficier du transport tant que sa carte ne sera pas mise à jour.

AUTORISATION POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT À L'ARRÊT DE BUS
(à transmettre au personnel responsable)

Je soussigné(e)

autorise les personnes suivantes à récupérer mon ou mes enfant(s) à l'arrêt de bus suivant :

Nom des arrêts du bus scolaire possibles :

- Villeneuve – Le Fayet Comte – Carneval – Stade
 Mairie – La Combe Devaud – Tramolay – Charroud

NOM	PRENOM	TÉLÉPHONE	LIEN DE PARENTÉ

En cas d'absence à l'arrêt du bus de la personne désignée, l'accompagnateur du ramassage scolaire gardera l'enfant dans le bus, qui le ramènera à l'école pour le confier au directeur de l'école maternelle, soit au service de restaurant scolaire, soit à la garderie, dans l'attente de la venue du représentant légal ou d'un adulte responsable désigné par la présente fiche.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ POUR UN ENFANT SCOLARISÉ EN ÉLÉMENTAIRE

Je soussigné(e)

Autorise mon enfant mineur à récupérer mon enfant **scolarisé en élémentaire uniquement** à l'arrêt du bus ci-dessus mentionné.

A cette fin, je dégage la commune de Valencin ainsi que le personnel communal de toute responsabilité dès lors que mon enfant inscrit au bus scolaire **a été récupéré par l'enfant mineur.**

Fait à Valencin, le

Signature :